

Concours d'épellation

- Les règles

***Une bonne étude des mots à la maison vous permettra d'accéder au succès de ce concours !

***Les mots choisis pour les soirées éliminatoires et de la finale proviennent des banques de mots fournis pour le concours par Madame Karine Munger, conseillère pédagogique de la commission scolaire.

Informations générales :

- **Avant le concours :**
 - Le participant devra mémoriser la liste de mots fournie (mots d'usage, verbes à l'infinitif, adjectifs, noms et adverbes)
 - La liste de mots sera disponible via le site Internet de la commission scolaire à compter du 19 novembre prochain ou encore sera remise au participant.
- **Procédure lors de la compétition (éliminations et finale) :**
 - Un des juges placera les participants en ligne, prêts à épeler le mot donné.
 - Pour chaque mot, le participant devra :
 - 1. dire le mot ;
 - 2. épeler le mot ;
 - 3. répéter le mot.
- **Règlements du concours :**
 - Tous les verbes demandés sont à l'infinitif.
 - Tous les adjectifs demandés sont au masculin.
 - Le participant doit nommer les accents (aigu, grave, circonflexe)
 - Le participant ne peut pas reprendre l'épellation depuis le début, ni corriger une lettre.
 - Le temps est limité à 15 secondes pour chaque mot épelé.
 - Dès qu'il échoue un mot, le participant est automatiquement éliminé.
- **Dates à retenir :**
 - PÉRIODE D'INSCRIPTION : DU 2 AU 16 NOVEMBRE
 - Distribution de la première liste de mots : le 19 novembre
 - Élimination(s) (en soirée) : le 26 novembre et ?